324 Osu

# AGROFORESTERIE PRECOLONIALE ET SES IMPLICATIONS POUR LE PRESENT: LE CAS DU SULTANAT DU DAMAGARAM

(Document Provisoire) par

Frederick W Sowers CRED, University of Michigan Ann Arbor, Michigan 48109 Manzo Issoufou Direction des Etudes et Programmation Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, Niger

CIDA

WHA

### **SOMMAIRE**

Cette étude de cas présente un système précolonial d'agroforesterie basé sur la protection d'un certain nombre d'essences utiles parmi lesquelles Acacia albida était le plus important. Il s'agit du sultanat de Damagaram au XIXe siècle qui occupait la partie centrale et Ouest de l'actuel département de Zinder au Niger. Le sultanat surtout sous le règne du sultant Tanimoune, profitait des perturbations réligieuse et économique de l'époque pour élargir son domaine. Le contrôle des Talakawa, ses suiets, a été effectué à travers une administration de plus en plus bureaucratique de laquelle est stipulée la fameuse loi, "quiconque coupe un arbre [protégé] coupe sa tête". Cette loi, accompagnée par la diffusion des grains de gao a réussi à faire asseoir des parcs agroforestiers dominés par cette espèce. De nombreux parcs persistent de nos jours bien que cet ancien système repressif disparut pendant la période coloniale. En essayant de tirer une conclusion de cet exemple historique, il nous semble que la repression n'est pas un élément crucial pour la diffusion du gao, mais à certaines échelles d'intervention une autorité et une organisation centralisée pouvaient être essentielles.

A l'est du Niger, autour de la ville de Zinder, on constate souvent la présence en zones cultivées de peuplements assez denses d'arbres utiles à l'homme, parmi lesquels figure en dominance, le gao (Acacia ou Faidherbia albida)<sup>1</sup>. L'ancienneté de cette association agroforestière se montre au travers de la variabilité de l'âge de ces

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Dans le langage courant du développement rural au Niger, le *gao* est denommé en terme scientifique par son appellation *Acacia albida* et par convention celle-ci sera employée ici.

gaos. Face aux difficultés et aux blocages contemporains à la plantation d'arbres, cette situation qui trouve son origine certainement à l'époque précoloniale, mérite d'être étudiée. Quelles incitations ont réussi à asseoir ces pratiques coutumières; à quel degré et dans quelle forme ont-elles survécu aux transitions coloniales et post-coloniales? Quelles leçons peut-on tirer de cette évolution historique?

Cette étude de cas fait partie d'une investigation plus large du rapport entre la tenure foncière et la tenure de l'arbre au Niger en vue de comprendre, dans les différentes zones écologiques et parmi les différentes traditions coutumières, les arrangements concernant les droits sur la plantation, l'entretien et l'usufruit des arbres et de leurs sous-produits. Cette problématique a été abordée en utilisant une méthode de "reconnaissance rapide" qui a tenté de combiner des études documentaires avec des enquêtes sur le terrain. L'intérêt particulier du Sultunat de Damagaram nous a poussé à poursuivre nos enquêtes au sein de la cour du Chef actuel ainsi que dans les villages environnants. L'information receuillie confirme la remarque faite par Bonfils (1987:154) qu' "un certain sultan faisait couper la main à qui coupait un gao" et signale le caractère efficace mais centralisé et repressif du système précoloniale. De ces observations il est possible de formuler une hypothèse quelque peu hérétique par rapport aux crédos contemporains: pour faire réussir l'agroforesterie, la participation locale n'implique pas forcément une libéralisation individuelle et un désengagement quasi-total de l'autorité centrale. A quel degré cette notion est-elle pertinente et/ou généralisable dans les contextes politiques et écologiques actuels?

La protection de l'environnement en vue de sa gestion rationnelle et efficace

n'est pas un phénomène récent dans le paysage agraire au Niger. Des pratiques conservatrices envers la base écologique s'integraient à l'organisation traditionnelle au niveau des villages, donc cette notion de gestion des terroirs.<sup>2</sup> Certes, l'arrivée des colons et la mise en place d'une nouvelle logique d'administration territoriale ont précipité une réorganisation spatiale et une transformation des enjeux agro-sylvo-pastoraux, mais ni les pratiques, ni la logique traditionnelle n'ont disparu complètement, il en reste sur le plan foncier un "bricolage juridique" (LeRoy 1991). A Zinder, on parle toujours des "arbres du Sultan." Le moment est propice, et cette communication y contribuera, pour réfléchir à nouveau sur le rôle de l'Etat dans la conception et l'application des politiques, des programmes, et des projets de gestion des ressources naturelles. Concernant l'agroforesterie de Acacia albida, les expériences nigériennes jusqu'ici montrent que l'incitation à la plantation et à la protection de jeunes plantes demeure une problématique ambique.

### Contexte Historique

Bien que la situation à Zinder soit assez spécifique, elle n'est pas exceptionelle. Dans certaines régions, à Gaya par exemple, au même titre qu'il y avait un chef qui s'occupait des questions relatives au village, il existait le Tchangakoye qui axait ses efforts sur la protection de l'environnement, ses ressources sur l'espace cultivé, boisé et aire de patûrage... et, exerçait à ce titre un pouvoir reconnu par tous. Ces maîtres Dendi de la brousse étaient craints par la population qui les enveloppaient de certains

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Vue l'importance du concept de "gestion de terroir" dans le contexte actuel, il mérite d'insister sur une distinction entre la <u>gestion</u> et l'<u>aménagement</u> des terroirs, la première référant aux systèmes indigènes de contrôle et d'organisation et le dernier trouvant son inspiration à travers les structures modernes de développement rural.

mythes, vertus (courage, pouvoir surnaturel) qui faisaient d'eux des personnages potentiellement dangereux car étant constamment en relation avec les génies et animaux féroces des forêts. Ainsi, il s'était établi un système de contrôle et de gestion de ressources forestières qui était très efficace en son temps.

En ce qui concerne le sultanat de Zinder, c'est véritablement sous le règne de Tanimoune (1854-1884) que la gestion des ressources naturelles a pris un essor sans précédent portant ses fruits de nos jours. La compréhension de la tenure de l'arbre, du mode de concession de l'arbre et de la situation foncière dans ce sultanat est liée à la compréhension de l'histoire de cette région et du processus de formation étatique de Damagaram.

Au début du XIXme siècle, Damagaram n'était plus qu'un petit regroupement de six villages tributaires de l'empire de Bornu, souvent victimes des razzias des Touaregs du Nord et menacés par leurs voisins immédiats (Dunbar 1970). Damagaram et sa capitale, Zinder, profitaient indirectement des perturbations caractérisant le Soudan Central à cette époque. La Jihad des Fulbe au sein du Caliphat de Sokoto servait en même temps à distraire Bornu, facilitant ainsi, l'expansion de Damagaram (voir Carte 1). Lorsque Tanimoune renversa son frère Ibrahim et pris le pouvoir en 1854, "Damagaram était devenu l'Etat le plus puissant au nord de Kano et le mieux situé pour la poursuite de commerce et des campagnes militaires" (Collion 1982).

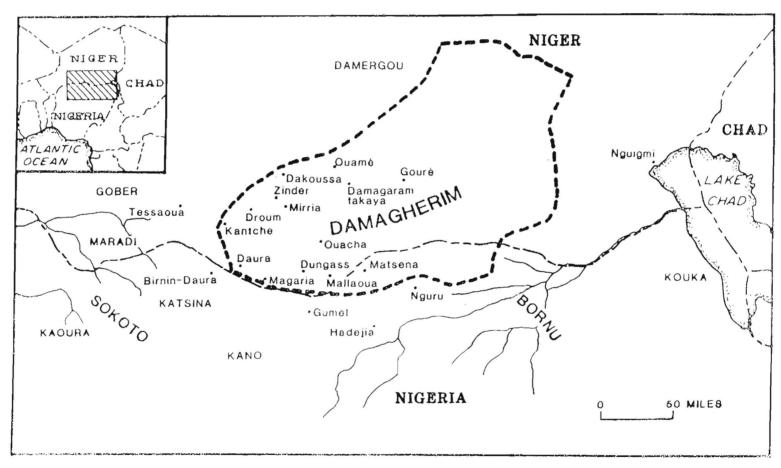
La richesse de Damagaram dépendait de trois sources liées l'une à l'autre: tribu

et revenus du commerce caravanier, de la capture et l'échange des esclaves, et des impôts intérieurs. Tous les écrits relatifs au sultanat de Damagaram s'accordent à dire qu'avec le règne de Tanimoune l'empire a atteint son apogée (c.f. Salifou 1971). C'est en effet avec lui que le sultanat a pris son indépendance vis-à-vis du Bornou royaume suzerain. La fortification de Zinder, le développement du commerce avec la Tripolitaine et la constitution d'une armée, la militarisation efficace furent ses oeuvres. Cette redoutable armée dotée des armes "modernes", conquit tous les autres peuples de la région étendant ainsi jusqu'aux portes de Kano vers le sud, Aderbissanat vers le Nord, Maradi vers l'ouest et la Komadougou vers l'Est, les limites du sultanat. Il implanta au fur et à mesure une administration caractérisée au niveau de chaque localité par la mise en place d'un répresentant direct du sultan dont le rôle fut le strict contrôle de la dynastie régnante de la localité. Dunbar (1970:151-152) trace cette évolution administrative croissante en précisant l'expansion des differents titrés au sein de l'état. Cette "bureaucratisation" a touché le domaine des ressources naturelles surtout à travers le renforcement du rôle de Sarkin Dawa, ou maître de l'environnement, par l'apparat de l'Etat.

## Le Système d'Agroforesterie de Damagaram

Vu la disponibilité des terres en ce moment, il est surprenant que la gestion des ressources forestières soit d'une importance toute particulière: pourquoi ceci fut-il le cas? Les diverses missions européennes d'exploration qui ont chacune visité le sultanat en 1851, ont constaté la rareté des zones cultivées. La pratique des jachères de six ans persistait pendant de la première moitié du XX<sup>me</sup> siècle. La construction de l'empire s'est accompagnée par la mise en place d'un système foncier basé sur

Carte 1. Le Sultanat de Damagaram au XIX<sup>e</sup> Siècle



Source: Dunbar (1977:156).

l'appropriation totale des terres vaincues par le sultan. Les citoyens libres mais sans titre ou "Talakaoua" ne furent que des exploitants qui devraient verser obligatoirement la dîme à la fin de chaque récolte. On peut avancer alors l'hypothèse que les restrictions sur la coupe des arbres ont été instaurées plutôt pour des raisons politiques, c'est à dire comme élément de contrôle des populations dispersées par le niveau central, que pour effectuer une meilleure gestion écologique des terroirs ? La question mérite une reflexion profonde dont l'Etat actuel des recherches ne nous permet pas d'infirmer ou confirmer cette assertion.

Néamoins, à cause de la paix retrouvée à travers tout le sultanat, la sédentarisation et ses corollaires - l'extension des terres de cultures - se sont amplifiées, accompagnées occasionnellement par un défrichement excessif des terres restées jusqu'ici vierges. Devant cet état de fait, le sultan et ses conseillers prirent conscience des dégats infligés et n'ont trouvé d'autres solutions que de prendre des mesures draconniennes afin d'assurer une protection de l'environnement. C'est dans ce contexte que la "loi" sur la protection de l'environnement fut adoptée dans la cour du sultan. Révolutionnaire à son temps, cette "loi" stipulait en substance que "quiconque coupe un arbre, coupe sa tête", autrement dit, la vie d'un arbre équivaut à celle d'un homme. Cette "loi" concernait un certain nombre d'espèces. Prétextuelle ou presciente, cette loi était efficace.

Les espèces concernées. Les espèces protégées dans les systèmes agricoles traditionnels au niveau du sultan appelés plus tard "arbres du sultan étaient: le gao (Acacia albida), Adouwa (Balanitès aegyptiaca), Kouna ou Magaria (Ziziphus mauritania), Madachi Dirmi (Khaya senegalensis); Maggé et Gamji(Ficus sp.). A tout

seigneur, tout honneur, il serait nécessaire de revenir sur le gao (Acacia albida) qui était en fait l'arbre le plus protégé. Ceci n'a pas été un fait du hasard car son rôle et ses multiples vertus ont été compris très tôt par les cultivateurs et la classe régnante dans le sultanat. De manière intuïtive, son rôle de concentrateur ou fixateur d'azote utile pour la régénération et le maintien de la fertilité du sol était ressenti. Les constats sur l'amélioration de la qualité physique et chimique du sol permettant une bonne levée des cultures ont été faits également. En dehors de ces rôles écologiques et biologiques importants ressentis, d'autres non moins importants sont à indiquer. Il s'agit notamment de l'appétance des gousses, des feuilles qui constituent un apport alimentaire aux animaux, surtout pour les ovins et caprins. Ce rôle se précise surtout pendant la saison de soudure (Avril, Mai, Juin) au moment de la raréfaction du pâturage herbacé, et constitue de ce fait un pâturage aérien recherché. Ce rôle régulateur a été compris très tôt par les paysans de Damagaram.

#### Les Facteurs de Prise de Conscience dans la Protection de l'Environnement.

L'application de la loi a été facilitée par certains facteurs qui peuvent être résumés comme suit:

\* La nature de la loi: elle était révolutionnaire, car les arbres furent auparavant considérés comme des dons de dieu, donc inappropriables. En même temps ils faisaient l'objet d'une attention particulière de la part du sultan. Ceci était possible puisque les Talakawa, sujets du sultan, le considéraient comme un représentant de dieu à qui on devait de l'estime et du respect sans aucune condition. "La vie de l'arbre équivaut à celle de l'homme," a fait ses victimes,

car quelques récalcitrants, ont été exécutés à titre d'exemples. La nouvelle à traversé le sultanat comme une trainée de poudre et le comportement face à l'arbre commença à changer dès ces jours-là.

102

\* Cette loi dans son application s'est appuyée sur un dispositif de renseignement dont l'efficacité, le sens de l'organisation étaient redoutables et craints par la population et même les plus proches collaborateurs du sultan: certains ont été victimes de leur zêle et leur malhonneté.

Ainsi, pour la protection de l'environnement, des informateurs furent recrutés au niveau de chaque village, à l'insu de son chef, parfois parmi les classes sociales les plus démunies, les plus marginalisées. Chaque rapporteur était tenu à apporter les informations vraies en "décrivant dans les plus petits détails le portrait du délinquant, le lieu ainsi que les circonstances du dégât. Les mensonges n'étaient pas tolérés car l'informateur pouvait être victime de sa propre supercherie. Il devait aussi être discret et capable de transmettre rapidement (sans être soupçonné) et sans intermédiaire aucun, l'information à la cour du sultan.

Ce système de renseignement comportait une forme d'auto-contrôle et fut à la base même du respect de la loi édictée par le sultan sur les arbres. Car chaque Talaka où qu'il soit et à tout moment se sentait contrôlé et non libre d'agir vis-à-vis des arbres. L'appropriation foncière par le sultan a été aussi raffermie par le biais de ce contrôle efficace exercée sur ce que la terre porte, à savoir les arbres.

Dans ce cas précis il s'agissait d'un transfert de prise de conscience par rapport à la protection des arbres (dont le principal fut l'Acacia albida) de la dynastie régnante (la classe politique) au reste de la population. Les Talakawa et autres par le biais de mesures draconniennes ne connaissaient des exceptions que de bois vert funéraire. Le bois mort peut être ramassé avec l'autorisation du chef du village mais l'excès pourrait être soumis à des peines.

Placée dans une perspective dynamique, cette prise de conscience s'est cristallisée et est devenue réelle et guide de ce fait le comportement de l'homme du Damagaram face à l'arbre dont les séquelles semblent être ancrées profondément. Le sentiment ambigu et ambivalent de l'appartenance de l'arbre aux génies de la brousse pour les non-islamisés, à Dieu pour la "couche" dont l'islamisation a été accélérée avec Tanimoune, avait cédé place rapidement à "l'arbre au sultan". On parlait depuis lors surtout chez les plus vieux des espaces ruraux du Damagaram. Ceci est d'autant renforcé que le sultan et plus tard ses successeurs ont procédé à la plantation des arbres, notamment le gao, en disséminant les grains à travers tout l'empire. De même qu'il y avait cette volonté de conserver le couvert végétal, il y avait lieu de régénérer le milieu naturel. En leur faisant travailler, le pouvoir administratif sur les

populations était en même temps renforcé.

#### Transformations Coloniales et Post-coloniales

Après l'élimination de Adamou Kuuren Daaga en 1899, la conquête par les Français et leur prise de pouvoir sont devenu incontestable malgré l'installation d'un jeune héritier legitime comme nouveau sultan. La logique de la nouvelle économie politique transformait progressivement les piliers du sultanat précolonial: déclin du commerce trans-Saharan, élimination progressive de l'esclavage, et nouvelles formes de taxation avec une réorientation des revenus fiscaux envers une métropole distante et indifférent aux interéts locaux (Barei 1980). Les interdictions de coupe ne s'estompèrent pas avec l'arrivé des Français, mais son application devint moins coriace au règne du sultan Moustapha, puis Oumarou Sanda, au cours duquel la colonisation et ses corollaires se sont abattus sur le sultanat. Dans ce domaine précis, de protection de l'environnement, les administrateurs coloniaux, épatés par le dispositif mis en place et dans le cadre de tentative de récupération de l'administration locale, avaient essayé de collaborer avec la cour du sultan mais ne s'agissait-il pas d'une leurre. La question reste posée, car plus tard, des textes français réglémentèrent l'appropriation des arbres, des espaces en défaveur des autorités locales. Ceci a-t-il été un facteur dans la mouvance de prise de conscience des populations face à l'arbre? La colonisation a-t-elle été un facteur démotivant? La question reste aussi entière.

L'économie coloniale a mis en mouvement une dynamique consommatrice de l'espace qui rend la protection des arbres agroforestiers à la fois plus difficile et plus importants. En absence de revenus provenant du commerce trans-saharien l'Etat colonial a initié d'autres mesures destinées à son financement: impôts sur la population et ses troupeaux associés à partir des années trente à la production arachidière éventuellement suivant une politique des champs groupés (Sutter 1982). Cette pratique, très mal appréciée par les populations locales, ignorait le système

foncier traditionnel, contribuait au défrichement progressif et a certainement défavorisé l'agroforesterie traditionnelle. Renforcée par une croissance démographique, l'écologie se trouve menacée bien avant les sécheresses des décades récentes. Par exemple, face à la disparition de la brousse pendant les années cinquantes, le Service des Eaux et Forêts, dans le canton de Kantché afin d'effectuer une protection des forêts, a imposé un moratorium de 15 ans contre l'expansion des cultures. Cette action revélatrice d'une transformation des arbres du sultan aux "arbres du gouverneur", a provoqué des protestations des agriculteurs locaux. Ces derniers se sentaient la sacrifier de leurs terroirs en faveur des groupes pastoraux à qui le droit d'accès était accordé. La pression locale a fait renverser la décision établissant ces forêts, montrant ainsi, que la capacité d'intervention de l'Etat diminuait par rapport à l'ancienne autorité du sultanat.

En ce qui concerne le Gao, malgré l'inefficacité des mesures officielles de contrôle forestier, la régénération se poursuivait dès la période coloniale à nos jours entre villages. Les parcs de Gao montrent une variabilité. De fois, les peuplements sont relativement equiennes .... (même âge): cela est contraire à une gestion dynamique..." (Helmsteter 1990). Quelquefois, on voit une diversité dans laquelle les jeunes comme les vieux arbres sont bien représentés. Cette variation géographique demande une recherche supplémentaire afin de cerner les causes qui sont liées aux facteurs historiques, socio-économiques, aux actions de développement ou à la base écologique d'un terroir donné.

### Conclusion

Une analyse des facteurs qui favorisent la régénération naturelle et dynamique des associations agroforestières dominés par le Gao permettra au chercheur à mieux orienter ses investigations et aidera l'agent de développement à mieux définir les méthodes appropriées d'intervention. Cette analyse devrait permettre l'élaboration de réformes nécessaires en terme de foncier et de la législation forestière ce qui devrait entrainer des modifications auprès des acteurs. Cet exposé trace les premières lignes dans ce sens. Il a été démontré que l'organisation socio-politique du sultanat de Damagaram avec son comportement spécifique vis-à-vis l'arbre a joué un rôle important dans le génèse du paysage rural actuel caractérisé notamment par une dominance de l'Acacia albida.

Une conclusion importante qui peut être tirée de cet exemple est que le contexte de chaque situation doit être pris en considération. A chaque instance il est nécessaire de discerner les variables déterminant les relations "homme-environnement" et de voir dans quelle mesure il est possible d'utiliser les expériences d'ailleurs. Pour le cas du sultanat de Damagaram la nature autocrate et repressive de son administration rend peu probable une réadaptation de la loi relative à la protection des arbres au contexte moderne actuel. Il s'agit d'un cas ou les lois traditionnelles repressives et efficaces étaient remplacées par des lois repressives mais inefficaces. Une évolution s'avère nécessaire, mais sous des nouvelles formes à rechercher. Par contre, dans d'autres contextes les codes et les institutions coutumiers pourraient être redynamisés et considerés comme modèles, par exemple les cas de Tchangakoye de Gaya ou du Dina du Delta Interieur du Niger.

A l'heure ou soufle sur le Sahel le vent du changement, on parle de la décentralisation, du transfert de pouvoir aux populations locales, du besoin de repenser et de réhabiliter le rôle de l'Etat. Le cas de Damagaram démontre un fait souvent oublié, que les institutions locales n'ont été ni égalitaires ni autonomes. Tandis que il pourrait être souhaitable d'abandonner la nature repressive de contrôle, de fois il s'avère nécessaire de garder un développement du sommet vers le bas, cela pourrait être nécessaire et souhaitable, notamment quand il s'agit de projets de grande envergure comme les brise-vents de la Vallé de la Maggia. Le moment est arrivé de définir un nouvel équilibre entre l'autorité centrale et l'autonomie locale.

#### **BIBLIOGRAPHIE**

Baier, Stephen. 1980. An Economic History of Central Niger. Oxford: Clarendon Press.

Bonfils, Michel. 1987. Halte à la Désertification au Sahel. Paris: Karthala/CTA.

Collion, Marie-Hélene. 1982. Colonial Rule and Changing Peasant Economy in Dmagherim, Niger Republic. PhD Dissertation, Cornell University.

Dunbar, Roberta Ann. 1970. Damagaram (Zinder, Niger), 1812-1906: The History of a Central Sudanic Kingdom. PhD Dissertation, University of California, Los Angeles.

Helmsteter, Didier. 1990. Pratiques de Fertilisation dans les 5 Villages R/D du Projet de Développement Rural Integré di Zinder. FAC.

Le Roy, Etien. 1991. Problematique du Foncier et le Développement. Communication presenté au Colloque APREFA sur la "Mobilisation de la Terre et Développement Rural en Afrique." April 9-10, 1991. Paris.

Nicholas, Guy. 1962. Problèmes Agraires en Pays Hausa. Bordeaux: Faculté des Lettres et Sciences Humaines, Rapport Provisoire de Mission.

Salifou, André. 1971. Le Damagaram ou Sultanat de Zinder au XIXº Siècle. Etudes Nigeriennes no. 27. Niamey: Centre National de Recherche Scientifique.

Shaikh, Asif, Eric Arnould, Roy Hagen, Joseph Tabor and Peter Warshall. 1988. Opportunities for Sustained Development: Successful Natural Resources Management in the Sahel. Washington: E/DI.

Sutter, John. 1982. Peasants, Merchant Capital and Rural Differentiation: A Nigerien Hausa Case Study. PhD Dissertation, Cornell University.